

△

( N° 233. )

---

## Chambre des Représentants.

---

•  
SÉANCE DU 9 MARS 1847.

---

### DENRÉES ALIMENTAIRES.

---

Remise du droit de tonnage. — Interdiction de la distillation des pommes de terre<sup>(1)</sup>.

---

*Rapport fait, au nom de la commission* <sup>(2)</sup>, *par M. BRABANT.*

---

MESSIEURS,

La commission à laquelle vous avez renvoyé l'examen du projet de loi présenté hier par M. le Ministre des Finances, et qui tend à accorder remise du droit de tonnage aux importateurs de céréales pour la consommation et à interdire la distillation des pommes de terre et de leurs fécules, a l'honneur de vous proposer son adoption. Elle exprime le vœu que le Gouvernement redouble de vigilance pour empêcher l'importation frauduleuse de denrées alimentaires et que les contraventions soient sévèrement punies.

*Le rapporteur,*

BRABANT.

---

(1) Projet de loi, n° 231.

(2) La commission était composée de MM. DE DECKER, DU BUS aîné, BRABANT, LESOINNE, PIRMEZ et DE VILLEGAS.